



# **INTERVENTION DE M. IBRAHIM SY SAVANÉ**

**PRÉSIDENT DU REFRAM**

4ÈME SÉMINAIRE ÉLECTORAL ET 4ÈME  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TUNIS, 24 MAI 2016

## **MODÉRATION ATELIER N°3**

*L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MÉDIAS ET  
L'ENCADREMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES*

# **ATELIER N°3 : L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MÉDIAS ET L'ENCADREMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES**

**MARDI 24 MAI 2016**

L'exercice qui m'a été demandé revêt deux volets. Je dois à la fois présenter le REFRAM que je préside et modérer cette session. Vous excuserez la longueur éventuelle de cette introduction.

Je souhaiterais commencer en remerciant le Réseau des Compétences électorales Francophones (RECEF) pour son invitation à ce 4<sup>ème</sup> Séminaire électoral. J'adresse tout particulièrement mes remerciements à son président, le Général Siaka SANGARÉ. Un homme déterminé et qui a été sur tous les fronts (de la paix). Son engagement illustre le dicton qui dit que « seule la démocratie assure une véritable victoire ». Il a donc troqué son "battle dress " contre un costume de VRP des élections

J'associe à mes remerciement le secrétariat général du RECEF, qui est assuré par Mme Catherine LAGACÉ, adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

L'implication du RECEF dans les actions de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans l'accroissement des habilités, dans la mutualisation des savoirs et dans le partage des expériences est un atout précieux pour chacun de nous. D'ailleurs, la Francophonie l'a constaté et sait le lui rendre.

Cette rencontre est importante à plus d'un titre quand nous connaissons le rôle des élections dans la vie des nations. Importantes aussi dans la diversité des expériences, dans l'échange des idées et le partage des compétences techniques

A titre personnel, en tant que Président, nous sommes satisfaits que le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) ait été associé à cette rencontre parce que s'il existe au sein de la galaxie des réseaux de l'OIF, un réseau similaire au REFRAM c'est bien le RECEF.

C'est donc un honneur d'être là et je vous remercie au nom de tous les membres de notre réseau.

Le REFRAM comme le RECEF, sont des réseaux qui sont nés non par hasard mais par nécessité. L'idée de créer le REFRAM est partie de Ouagadougou, le 1<sup>er</sup> Juillet 2007.

Ce projet a été concrétisé afin d'établir et de renforcer la solidarité et les échanges entre les régulateurs des médias dans les pays francophones. Il constitue un espace de coopération et de partage d'expériences et de savoir sur les problématiques qui concerne de près ou de loin les Institutions de régulations des médias. Il compte à ce jour 29 membres de 28 pays francophones. La présidence est assurée, depuis juin 2015, par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, et la Vice-présidence par l'Office Fédéral de la Communication (OFCOM) Suisse. Le Secrétariat Permanent du REFRAM, depuis 2007 est tenu par la Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) français.

Pour les années 2016 et 2017, les membres du REFRAM ont adopté la feuille de route dont les thèmes prioritaires sont :

- L'Avenir des médias audiovisuels de service public ;
- L'impact du numérique sur la production et la diffusion audiovisuelles ;
- La Protection des droits d'auteur dans la communication audiovisuelle ;
- La Conservation des Archives Audiovisuelles.

Par ailleurs, notre réseau apporte sa contribution notamment sur les thématiques axées sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'Audiovisuel, sur la protection des mineurs ou sur la régulation des médias en période électorale. Nous savons ce qu'est la solitude du régulateur surtout en période électorale. Nous avons depuis peu décidé que chaque fois que cela est possible, le REFRAM soit présent aux côtés de l'instance de régulation du pays.

Nous espérons, je dirai même nous sommes convaincus que ce séminaire du RECEF sera le point de départ d'une collaboration pour une régulation régulière et étroite d'autant plus que nos deux réseaux se rencontrent sur le même terrain, celui des élections.

L'interaction entre ces deux (2) réseaux est une nécessité vitale pour garantir des élections équitables et transparentes.

Le RECEF a une grande expérience, riche par sa diversité et la somme des itinéraires individuels de ses membres.

Il en est de même pour le REFRAM qui grâce à l'expertise de ses membres a quasiment l'ADN de tous les médias des pays francophones et dont le rôle est de réguler mais aussi d'accompagner ces médias qu'ils connaissent, aussi bien en période ordinaire qu'en période électorale. Et c'est précisément pendant cette période charnière que tous les regards se tournent vers ces institutions. Une fois de plus nous en appelons à une coopération étroite, fructueuse.

Cela suppose qu'on puisse faire jouer les synergies entre instances électorales et régulateurs. Ces entités ne doivent pas être mises en concurrence, comme on peut le constater dans certains cas, où on assiste parfois à des conflits de compétences qui n'ont pas lieu d'être et même à des tentations d'éradication réciproque des actions. C'est un jeu à somme nulle.

La réunion de Tunis est un démenti clair à l'endroit de tous ceux qui raisonnent en terme d'antagonisme lorsqu'il s'agit de collaborer en période électorale. D'une certaine façon on peut parler de co-régulation en tout cas d'une action intelligente collective. C'est dire en même temps, l'importance du travail collectif.

Tout à l'heure nous parlions d'expériences diverses. Les 3 panélistes que nous allons écouter ont tous eu à gérer la régulation en temps normal et en période électorale ces dernières années.

Ils sont donc disposés à partager leur expérience dans le cadre de cet atelier sur la thématique de « **L'Autorité de régulation des médias et l'encadrement des campagnes électorale** ».

Avant de les présenter brièvement, je ne peux m'empêcher de relever que malheureusement la régulation en termes logistique et d'allocation des ressources est parfois le parent pauvre des élections.

On a le sentiment lorsque l'on conçoit le budget que c'est à la dernière minute que l'on songe aux besoins incontournables de la régulation.

Vous m'excuserez de faire ce plaidoyer pro domo mais l'occasion était tellement belle que je ne pouvais pas la laisser s'échapper.

A présent nos trois panélistes vont intervenir :

Le Premier est le Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie. M. Nouri LAJMI interviendra sur la thématique suivante : « **Assurer la liberté de communication et assurer la diversité du discours médiatique, le monitoring des médias lors des élections 2014 en Tunisie** ». Docteur en sciences de l'Information, enseignant de journalisme à l'Institut de presse et sciences de l'Information (IPSI), M. LAJMI, est un homme d'engagement, qui a un sens très développé des relations avec les instances.

Au demeurant, à son initiative, certains régulateurs vont se réunir ces jours-ci à Tunis autour d'une thématique très importante qu'est le Discours de la Haine et son monitoring.

C'est un éminent professeur et en dépit de toutes les contraintes inhérentes aux situations particulières à l'avènement d'un système démocratique accompli, M. LAJMI est parvenu à donner à son institution, jeune en âge mais riche d'une expérience, une visibilité que chacun lui reconnaît aujourd'hui.

Le Deuxième intervenant, M. Dominique VOSTERS, qui communiquera sur la thématique suivante : « **L'encadrement de la publicité électorale des partis politiques, le cas de la Belgique** » dirige une institution dont les actions passent par l'approfondissement de la régulation des médias et ces dernières sont de tout premier ordre. Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) Belge, dont il est le Président a assuré la Présidence du REFRAM.

La dernière expérience qui nous sera exposée par Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO (représentante de M. Adam BONI TESSI) nous vient du Bénin, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Il faut savoir que la HAAC, est l'une des toutes premières institutions de régulation, sinon la première, en Afrique. Elle est donc riche d'une longue expérience puisque la HAAC a déjà eu à superviser plusieurs élections dont la dernière en mars 2016.

Bien qu'il s'agisse d'expériences spécifiques, ces trois regards croisés constitueront à n'en point douter une somme à partager et nous sommes persuadés que chaque participante et chaque participant ici pourra en tirer le plus grand profit. C'est tout à l'honneur du RECEF de les avoir inviter.

Pour conclure, je me dois de rappeler, conformément aux exigences des organisateurs, que chaque conférencier **dispose de 20 minutes pour réaliser sa présentation**. Lorsque tous les conférenciers auront terminé leur présentation, il y aura une **période d'échange** avec l'ensemble des participants, d'une durée de **30 à 45 minutes**.

Etre régulateur c'est savoir réguler sa propre parole, je pense que j'en ai trop dit par conséquent je passe le micro pour la parole à M. LAJMI, ensuite

à M. VOSTER et pour terminer à Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO qui parlera au nom de la HAAC du Benin. L'ordre de passage a été fixé par les organisateurs qui se sont dit, que les femmes ont toujours le dernier mot. Quoique je dirai une deux phrases de conclusion. Je nous souhaite à tous des débats ouverts, francs et j'ose dire intenses.

M. LAJMI vous avez la parole...